

DEPARTEMENT République Française
AUDE COMMUNE DE FESTES ET SAINT ANDRE
ARRONDISSEMENT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LIMOUX

Nombre de membres Séance du lundi 06 octobre 2025

en exercice: 11

lundi 06 octobre 2025 l'assemblée régulièrement convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Eulalie PINTO.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents: Eulalie PINTO, Marie-Christine SARDA, Dirk EBERHARD, Pierre CHEVENARD, Michael JUNG, Vincent LLORENS, Ludovic ROUSSILLE, Johann GAUDERLOT

Représentés:

Excuses:

Absents: Antoine BARATIER, Denise FRÖSCHL, Camille XAVIER

Secrétaire de séance: Marie-Christine SARDA

Madame la maire demande au conseil municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant les tarifs de la cantine : Accepté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Sur 2025 une demande de subventions avait été faite l'année dernière pour l'eau auprès de l'agence de l'eau et du département : Pierre et Eulalie vont se renseigner afin de faire le point sur les subventions demandées.

Le toit de l'église de St André est à refaire, proposition de la maire pour demander à la com com une autre subvention en plus de celle de la DETR

Dirk propose de demander une subvention pour refaire le toit du logement communal de St André à la com com plutôt que le toit de l'église

Dirk peut aussi s'occuper du schéma directeur de l'eau et de demande de subventions ultérieures

Les délibérations de demandes de subventions sont reportées à la prochaine réunion.

HABITAT LEGER : COMPTE RENDU DE LA REUNION ET ACCOMPAGNEMENT

jeudi dernier Dirk et Eulalie sont allés à une journée de formation sur l'habitat léger :

Il n'y a pas de taxes foncières ni de taxes poubelles pour l'habitat léger

il peut y avoir une taxe d'aménagement mais cela n'a pas été voté par la commune

4 candidats sont à ce jour intéressés par l'emplacement des habitats légers.

Pour l'accompagnement un nouveau devis plus adapté sera demandé.

DROIT DE PASSAGE SUR LES PARCELLES DU TERRAIN DE LOISIRS

Mr Maury le géomètre essaiera de trouver une solution sachant qu'il n'y a pas de droit de passage sur le terrain de loisirs ou la mairie récupérera les terrains derrière ce terrain

TARIFS CANTINE - N° DE_2025_049

Vu la délibération DE_2025_037 du 30 juin 2025 fixant le tarif du repas à 10 € 10 pour les enfants du Rpi et les adultes sur place , à 5 € pour les enfants hors Rpi et les personnes travaillant au sein du regroupement pédagogique, et à 8 € les repas à emporter ;

Considérant qu'une fratrie de trois enfants, hors Rpi, demande à pouvoir fréquenter la cantine et les services de l'Alae sans participation de sa commune de domicile ; madame la maire, qui précise avoir consulté les services de la DDCSPP pour garantir le respect de la législation, propose au conseil municipal de fixer un tarif de pique nique.

Où l'exposé de madame la maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- De fixer à 1.00 € le prix du pique nique.

QUESTIONS DIVERSES

- les travaux pour l'aménagement de l'éco hameau seront finis fin novembre
- abatage des arbres sur le terrain de l'éco hameau : Dirk s'est occupé du devis
- ENEDIS a résolu les problèmes de coupure d'électricité (fils qui se touchaient au dessus du château), la batterie de l'antenne ne marchant plus Eulalie va contacter le SYADEN
- la commission CSPPPS (plan communal de sauvetage) doit se réunir bientôt avec Ludovic, Denise et Johann

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire,
Eulalie PINTO

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine SARDA

